



Changement de statut compétences et talents vers salarié

Par **hbahri**, le **20/07/2010** à **21:25**

Bonjour,
Je suis étranger titulaire d'une carte de séjour "compétences et talents" valable encore 1 an et 4 mois.
Après l'expiration de la première carte j'ai le droit seulement à un seul renouvellement de 3 ans donc théoriquement jusqu'à fin 2014 si la deuxième carte est accordée.
Je me demande s'il est possible de demander un changement de statut de "compétences & talents" à "salarié".
Est-ce quand je peux faire cette demande ? est-ce possible dès maintenant avant la fin de la validité de mon séjour actuel ?
Sachant que je suis en CDI depuis 18 mois avec une société et ma société est prête à faire la démarche administrative nécessaire.
Merci par avance,
Cordialement

Par **Leksper**, le **21/07/2010** à **19:30**

Vous êtes en CDI, pourquoi ne pas vous affranchir des problèmes de séjour en demandant la nationalité française ? la procédure dure d'un an à 18 mois ...

Par **hbahri**, le **21/07/2010** à **20:00**

Merci pour votre réponse et votre attention accordée à ma question,
Pour la demande de Nationalité, je n'ai pas encore le nombre d'années de résidence suffisantes pour démarrer la procédure (il faut au moins 5 ans de résidence).
Cordialement

Par **Leksper**, le **21/07/2010** à **22:52**

Il est vrai que le délai est passé à 5 ans depuis les réformes Sarkozy ... mais dans certaines situations, le délai peut être réduit ...
Vous n'auriez pas effectué deux années d'études avec succès en France ?
Seriez-vous ressortissant d'un pays dont une des langues officielle est le Français ?

Par **hbahri**, le **22/07/2010** à **10:40**

Bonjour,
Je suis Tunisien, le français est la deuxième langue officielle , j'ai suivi toutes mes études scolaires et universitaires en français .
J'ai obtenu mon diplôme en informatique d'une école d'ingénieur subventionnée de l'état français (INSAT) dont le programme de formation est le même que INSA Lyon , INSA STRASBOURG...
Actuellement j'ai deux années de résidence en France,
Est ce que ces conditions peuvent me permettre de demander la nationalité française ?
Cordialement

Par **commonlaw**, le **22/07/2010** à **12:10**

Si le français est langue officielle en Tunisie, vous n'avez pas besoin d'attendre 5 ans, même à votre arrivée en France, vous auriez pu déposer un dossier.
Mais le fait que votre dossier soit recevable n'est pas suffisant, il faut que vous remplissiez d'autres critères (bonnes moeurs, intégration, ressources régulières et suffisantes, paiement d'impôts,...).
Si vous travaillez déjà, n'hésitez pas à déposer votre dossier.

Par **wghariani**, le **30/08/2010** à **17:23**

Bonsoir,
Je me trouve dans la même situation que vous, je voulais savoir est ce possible de changer la carte de compétences et talents par une carte de séjour salarié. Mon problème c'est que je vais changer de société...
Merci

Par **hbahri**, le **04/10/2010** à **17:39**

bonjour ,
est ce que vous avez pu avancer dans la procédure de changements de statuts de compétences et talents vers salariés?
merci d'avance

Par **Riadh_D**, le **30/08/2011** à **12:40**

Bonjour hbahri,
ça fait plus d'un an que vous avez posté ce sujet.
Actuellement je suis

excatement à votre situation de départ.
Je voulais savoir vous en êtes ou arrivé? êtes vous accordés par changement de status de CCT à salarié?
dans l'attente de votre réponse je vous souhaite une excellente journée
Cordialement
Riadh

Par **nore**, le **25/12/2011 à 14:40**

Bonjour à tous,
Je suis docteur en Informatique et j'ai une carte CCT. Je souhaite avoir des retours sur le passage de changement de status de CCT à Salarié.
Contexte : En effet, j'ai une carte ompétences et talents. Suite à l'expiration de ma carte CCT, j'ai sollicité le service de la prefecture en expilquant ma situation. Le service m'a conseillé de déposer une demande de carte résident. Elle m'a expliqué aussi que en cas de refus ma demande de carte résident, j'aurais la possibilité de renouveler ma carte CCT. Quatre mois plus tard, j'ai reçu une reponse négative et je n'ai plus la possibilité de renouveler ma CCT. J'ai déposé une nouvelle demande pour renouveler mon titre de séjour. Cette fois, la demande est acceptée : je dois refaire un changement de status de CCT vers salarié. C'est pour cette raison, je souhaite avoir des retours sur le changement de status (de CCT à salarié).
J'ai une autre question, sur le renouvellement du récipissé. Je collabore avec mon entreprise depuis plus de 3 ans. **Est ce que je pourrais renouveler mon récipissé durant l'etude du dossier de changement de status.**
Merci de vos retours
Cordialement,
Youssef

Par **maroc**, le **04/04/2012 à 11:18**

Bonjour;
Je suis marocain je suis dans la même situation est ce que quelqu'un fait le changement de statut avec cette carte

Par **youssef**, le **04/04/2012 à 12:51**

Bonjour à tous,
Je reviens ici pour donner un retour d'expérience. Pour le contexte, je propose de regarder le message "Paris, Le 25/12/2011 14:40".
Effectivement, suite au refus de ma demande de carte de résident, le service de CCT, m'a demandé de d'effectuer un changement de status vers salarié. Ma demande a été acceptée.
Notons que le CCT est carte qui ne favorise l'installation/résidence en France. Cette carte est adaptée pour les personnes venant en France pour une mission ou un projet et pour une période limitée. En revanche, je souhaite signaler deux points :
1- toute personne qui a préparé son cycle d'études supérieures ici, doit éviter la carte CCT à tout prix.
2- Si une personne demande la CCT, il est fortement recommandé de ne pas signer pour un retour au pays d'origine, pour une période maximale de 6 ans.
Cordialement
Youssef

Par **aziz_082**, le **07/12/2012 à 14:30**

Bonjour Youssef,
Merci pour les explications fournies concernant la CCT.
Juste une

question, au ou on signe pour un retour au pays d'origine, est ce qu'il y a une autre alternative pour revenir en France? Faut il refaire la procédure d'intégration de nouveau? Merci
Cordialement,
Aziz

Par **CCT_PIG**, le **02/04/2013 à 10:26**

Bonjour
Quelqu'un peut nous informer comment faire pour changer le statut

Par **CCTF**, le **08/05/2013 à 12:00**

Bonjour,
Quelqu'un pourra nous faire un retour sur son expérience svp?
Peut on changer du statut compétences et talents vers salarié après 1 an ou 2 ans de présence en France.
Vu que la CCT permet à la femme du travailleur de le rejoindre au mois suivant, si le statut change elle ne bénéficie plus de sa carte séjour vie privée et familiale?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **doudou3801**, le **22/05/2013 à 13:50**

Bonjour,
Y a t il quelqu'un SVP qui a pu changer de CCT à salarié ? Si oui, dans quel préfecture ?
Merci par avance pour votre réponse

Par **Gilberts**, le **11/07/2013 à 12:59**

Bonjour,
J'adresse ma question à tout le monde et particulièrement à Youssef concernant le message posté le 04/04/2012 à 12:51. D'après votre expérience, était-il compliqué de changer le statut de CCT en salarié?. J'ai le CCT pour la première 3 ans qui périt dans 5 mois le 31/12/2013. Je souhaite changer le statut en salarié mais j'ai le souci comment procéder. Pourriez-vous me conseiller? Merci.

Par **CCT_Tunis**, le **05/09/2013 à 09:29**

Bonjour,
Quelqu'un pourra nous faire un retour sur son expérience svp?
Peut on changer du statut compétences et talents vers salarié après 1 an ou 2 ans de présence en France vers salarié en mission.
Merci par avance pour votre réponse

Par **faamy**, le **02/12/2013 à 16:53**

Bonjour, rnJe vous adresse à vous ayant déjà leurs cartes CCT.rnSVP, pouvez vous m'éclaircir sur la façon de réussir une demande de CCT concernant le projet à présenterrnrnAussi faut il avoir un contrat ou une promesse d'embauche pour déposer ma demande de CCTrnMerci infiniment

Par **tipo**, le **27/02/2014** à **11:37**

Bonjour,rnrnQuelqu'un a un retour d'expérience par rapport à la carte compétence et talent ? Comment faire pour changer de statut ver salarié ? Est-il possible d'avoir la carte résident (pour les Tunisiens) après avoir passé 3 ans en France avec cette carte sachant que je paie l'impôt, je subit la cõtisation sociale et je suis en CDI de puis 3 ans ?rnA la préfecture me disaient que ce n'est pas possible: je devrai quitter le territoire Français dans un délai de 6 ans grand maxrnMerci de votre réponsernCdl

Par **tipo.tipo**, le **10/05/2014** à **14:58**

Bonjour,rnrnPersonne a-t-il un retour d'expérience par rapport à la carte compétence et talent et la possibilité de changer le statut vers salarié (ou un autre statut) s'il vous plait ?rnMerci d'avance.

Par **Laspada**, le **18/07/2014** à **14:34**

Bonjour,rnJe suis dans le même cas que vous mais je viens d'avoir une réponse de la préfecture.rnLa CCT ne peut pas être changé en salarié ni en carte de résident après 3 ans.rnIl faudra la renouveler une deuxième fois (de plein droit)et au bout de 5 ans faire la demande de la carte résident CE,on peut même faire la demande de naturalisation.rnCdl

Par **Bilel**, le **22/08/2014** à **11:11**

Bonjour,rnje suis dans la même situation, je veux passer en salarié.rnLaspada, pouvez-vous dire à quelle préfecture vous appartenez svp?rnEst ce que quelqu'un a déjà une expérience avec la préfecture de Nanterre?

Par **clandestino**, le **02/10/2014** à **10:20**

Bonjourrnque des demandes , aucun retour !rnChacun pour soi et dieu pour tous !rnMerci

Par **Draman**, le **26/02/2015** à **11:59**

BonjourrrrrnJ'ai pas réussi à changer de status de CCt ver salarié ou carte résident,rnpar contre on a le droit de demander la naturalisation après 5 ans de résidence, le seul et le grand souci, la carte expire et tu n'as pas encore de retour vu le délai trop lent pour le traitement des dossiers de naturlisation, au moment de l'entretien on te demande une carte de séjour valide, et hooooo problème

Par **BEN FATHALLAH**, le **13/05/2016** à **16:43**

Bonjour à tous, rnJuste un retour d'expérience. rnTitulaire de la CCT depuis Décembre 2009, elle a expiré en Décembre 2015. rnIl faut savoir que la carte reste valide 3 mois après expiration. rnPour ma part, J'ai fait une demande de naturalisation en Juillet 2015 et j'attend la réponse. Au même temps j'ai fait une demande de carte 10 ans fin Décembre 2015 (Après expiration de ma carte :D) et je viens de l'avoir aujourd'hui (13/05/2016) rnRemarque importante : je suis à Lyon et pas en IDF. La carte n'est pas mal du tout, ça m'a permis de remmener ma femme directement après le mariage (alors qu'avec la carte salarié c un vrai cauchemar...). rnMa femme a pu avoir un visa donc pas de problème, le temps que je lui fasse ses papiers (soit en étant français ou avec la carte 10 ans). rnVoilà tout et bon courage pour vos procédures.